



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER  
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18 Décembre 2018

**Présents :** Marcel BOURIETTE - Michel CAZALAS - Karine DOMEQ-MIQUEU - Stéphane JOLY - - Alain MONTEGUT - Gérard NOGUE - - Eric POIROUX - Maryse VERDOUX

**Excusée :** - Jonathan DOMEQ - Didier MEDAILLON - Anne NICOLAU

### Compte rendu de la séance :

#### Ordre du jour :

- Travaux 2019 : demande de subvention
- Questions diverses

### I – Travaux 2019 : demande de subventions

Madame le Maire explique les travaux envisagés :

- Travaux de voirie : réfection du Camin dera Gela pour un montant estimatif de : 12 500 € H.T.  
réhabilitation du Camin deths Quintainons pour un montant estimatif de  
3 061,88 € H.T.

soit un total de 15 561,88 € H.T.

- Travaux d'enfouissement des réseaux (Ecole-Eglise) pour un montant estimatif de 75 000 € H.T.

Madame le Maire expose la possibilité d'obtenir une subvention départementale au titre du F.A.R. à raison de 45% d'un montant maximal de 40 000 € de travaux.

Elle précise par ailleurs que les travaux d'enfouissement des réseaux sont subventionnés à hauteur de 50% par le SDE.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le choix des travaux à réaliser pour demander la subvention départementale en fonction.

Gérard NOGUE fait remarquer que la réhabilitation de l'assainissement du lotissement Lagelle est à prendre en compte et peut être prioritaire.

Alain MONTEGUT demande un bilan financier sommaire de l'année 2018 avant de prendre une décision.

Au vu de l'excédent de fonctionnement (+ 200 000 € environ), l'assemblée décide, à l'unanimité des présents, d'engager les travaux de voirie suscités et les travaux d'enfouissement des réseaux, et de demander une subvention au titre du FAR pour ces travaux.

### II – Divers

- Assainissement Lagelle

Gérard demande si l'on a eu un retour de la Préfecture concernant l'enquête publique au sujet de la demande de modification de zonage. Réponse de Mme le Maire : non, ce qui équivaut à un accord tacite.

Gérard et Alain s'inquiètent alors de la suite à donner au problème concernant l'assainissement et souhaitent une proposition de la mairie concernant une réhabilitation individuelle. Mme le Maire précise qu'aucune subvention de l'Agence de l'eau n'est à attendre, ni de la part du syndicat Adour-Echez d'ailleurs, et s'inquiète de savoir si les colotis sont tous d'accord pour envisager cette solution.

Après discussion, l'assemblée décide de faire faire avant toute chose un devis approximatif pour avoir une idée de l'investissement.

- **Demande concernant le monument aux morts**

Mme le Maire et Eric POIROUX expliquent la demande d'un habitant de faire installer un socle pour poser les gerbes devant le monument aux morts, pour ne pas qu'elles soient installées à même le sol, d'autant plus que l'eau stagne. Demande acceptée à l'unanimité

- **Divagation d'animaux et partage de la route**

Mme le Maire explique :

- D'une part un problème de divagation d'animaux (une vache) que son propriétaire ne peut pas rentrer et qui vadrouille dans tout le village, engendrant des plaintes d'habitants chez qui elle fait des dégâts. De plus, le risque d'accident est évident
- D'autre part, l'agression d'un automobiliste par un habitant de la commune au sujet d'un troupeau pose le problème du partage de la route !

Elle interroge l'assemblée sur l'opportunité de poser des panneaux signalant le passage d'animaux dans le village. Après discussion, l'assemblée décide de ne pas les poser, chaque propriétaire étant responsable de ces animaux et les automobilistes devant respecter les limitations de vitesse en agglomération.

- **Repas de village**

Eric se désole de ne pas arriver à joindre Mélodie LALANNE pour déterminer la date de la fête du village, entre autres ... Il va réessayer de la contacter.

- **Travaux salle des fêtes**

Gérard rappelle la nécessité de reposer les plaques du plafond manquantes à la salle des fêtes, ce qui suppose la location d'une nacelle.

Alain se charge de faire procurer les plaques pour pouvoir les poser par la suite.

Fin de la séance à 22h30

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le 5 juillet 2018 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Visker  
le 19 mars 2019.  
Le Maire  
Maryse VERDOUX